

Luxembourg, Item 4

Intervention du Luxembourg au CUPEEA

66^e session, 31 mai – 9 juin

Point 4 : Echange de vues générales

Monsieur le Président,

Chers délégués et observateurs,

Je tiens tout d'abord à vous assurer de notre plein soutien dans vos efforts pour nous guider dans les débats. Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union Européenne. Je voudrais également ajouter quelques remarques à titre national.

Il est incontestable que l'écosystème spatial traverse une profonde transformation : il se démocratise, il réinvente ses modèles commerciaux et accélère son évolution technologique. Au vu de ces développements, le Luxembourg a établi une **stratégie spatiale** pour la période 2023-2027 **centrée sur la durabilité et l'innovation** des activités sur Terre et dans l'espace, ainsi que sur l'utilisation durable des ressources spatiales.

En relation avec l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales, je remercie tous les participants à notre conférence annuelle **Space Resources Week** qui vient de se tenir du 19 au 21 avril 2023 à Luxembourg. Cette édition, qui s'est principalement concentrée sur le développement inclusif d'un écosystème axé sur l'utilisation des ressources spatiales, a été organisée par l'Agence spatiale luxembourgeoise, le *European Space Resource Innovation Center*, le *Luxembourg Institute of Technology* et l'ESA, et a rassemblé des représentants d'agences spatiales, d'instituts de recherche, de start-ups et de l'industrie. Au vu du **succès croissant** et de l'évolution remarquable de cet événement annuel, le Luxembourg soumet, ensemble avec la Belgique, une proposition actualisée relative à **l'organisation d'une conférence internationale à Luxembourg** dans le cadre du groupe de travail du CUPEEA sur les ressources spatiales et de la *Space Resources Week* 2024. Nous proposons d'organiser la conférence internationale d'une journée en marge de SRW lors du période 24-28 mars 2024. Afin de faciliter la participation, le format hybride est à favoriser. Nous accueillons favorablement les propositions de cofinancement supplémentaires des États membres ou des observateurs, qui pourraient être affectées à des services d'interprétation ou permettre la participation en personne d'orateurs ou de participants de pays en développement. Le

Luxembourg souhaite exprimer le soutien à la proposition d'organiser la conférence internationale en deux parties, pour autant que les deux parties puissent contribuer de manière égale au plan de travail quinquennal du groupe de travail.

Afin d'explorer les synergies potentielles en termes d'agenda, de participation et de représentation, Luxembourg a partagé avec le groupe de travail l'ordre du jour de la « Space Resources Weeks » de cette année ainsi que le résumé de la « Space Resources Week » 2022. Luxembourg propose que la conférence internationale de 2024 inclue les thèmes qui permettraient de rassembler des perspectives liées à la science, à la technologie, à l'économie, y compris sur différents scénarios d'utilisation économique et scientifique.

Monsieur le Président, chers délégués et observateurs,

Dans cet esprit, le Luxembourg reconnaît l'importance de garantir l'accès à l'espace à tous les Etats. Mon pays s'est engagé pour renforcer la participation de tous, en offrant son assistance à des pays émergents dans le secteur spatial. Le renforcement des capacités spatiales de ces Etats par la mise à disposition d'un soutien financier, et surtout de connaissances, est essentielle pour atteindre les objectifs du CUPEEA. Dans le cadre du projet « Space Law for New Space Actors », le Luxembourg a **financé la plateforme « ASTRO » de l'UNOOSA**. Le regroupement des textes législatifs nationaux et des traités internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique dans cette base de données contribue à **un partage de connaissances** qui peut servir à **comprendre, comparer et inspirer des nouveaux textes juridiques et législatifs** dans le domaine du droit de l'espace.

Enfin, Monsieur le Président,

Le Luxembourg estime que les objectifs d'innovation et de durabilité des activités spatiales ont la meilleure perspective de succès à travers la création d'un cadre législatif international.

Ainsi, sans pour autant exclure d'autres initiatives bi- et multilatérales conformes au cadre légal international, le Luxembourg attache une importance prioritaire à ce que les Nations Unies, et en particulier le **CUPEEA, demeurent le cadre de référence** en matière de collaboration. C'est dans le cadre de cette enceinte onusienne que la communauté internationale se doit d'assurer la durabilité des activités spatiales.

Je vous remercie pour votre attention.